

Présentation des étapes d'inscription

INSCRIPTIONS AU CONCOURS

La procédure de pré-inscription en ligne est effective pour les seuls concours dont la période de retrait est ouverte.

IMPORTANT : La pré-inscription sur internet ne constitue pas une inscription définitive. L'inscription ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription imprimé et des pièces à joindre.

Pour mener à bien votre pré-inscription, vous devez disposer :

- du logiciel (gratuit) [Adobe Acrobat Reader](#),
- d'une imprimante en état de fonctionnement connectée à votre ordinateur.

Si votre navigateur bloque les fenêtres intempestives (« pop up »), vous devez obligatoirement autoriser l'apparition de ces fenêtres sur le site.

LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

1	Accéder à la pré-inscription	2	Renseigner le formulaire (nom, prénoms, diplômes, situation...)
3	Vérifier la validité des informations saisies	4	Valider la pré-inscription
5	Imprimer le dossier	6	Transmettre le dossier daté, signé ainsi que les pièces justificatives, dans les délais de rigueur (par voie postale ou en le déposant sur place).

L'ESPACE SÉCURISÉ

L'accès sécurisé, disponible suite à une pré-inscription sur internet, vous permet :

- de suivre l'état d'avancement de votre inscription
- de récupérer les documents que vous transmet le CDG 45

Décryptage de votre accès sécurisé :

Pour vous connecter à votre accès sécurisé, vous devez saisir :

- votre code confidentiel (ce code vous est communiqué par mail)
- et votre mot de passe (choisi par vos soins lors de l'inscription).

Grâce à cet accès, vous pouvez suivre chaque étape de l'instruction de votre dossier d'inscription, prendre connaissance et imprimer tous les documents qui vous seront adressés en PDF par le centre de gestion du Loiret (il conviendra de cliquer sur le lien « Documents à télécharger » puis de cliquer sur le fichier concerné).

« Dossier en attente de réception »

Vous vous êtes préinscrit(e) sur notre site internet mais votre dossier papier, dûment rempli et signé, n'a pas été réceptionné par le centre de gestion du Loiret. À ce stade, votre inscription n'est pas encore valide. Le centre de gestion du Loiret doit s'assurer que votre dossier a été envoyé dans les délais impartis.

« Dossier reçu en cours d'instruction »

Votre dossier d'inscription a bien été réceptionné par le centre de gestion du Loiret et sa validité fait l'objet d'une étude.

« Dossier complet ou incomplet »

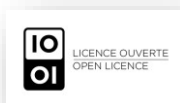
Votre dossier d'inscription a été vérifié par le service concours. Soit votre dossier est complet et vous recevrez une convocation environ 10 jours avant l'épreuve, soit votre dossier est incomplet et vous recevrez un courrier/ou courriel vous indiquant la ou les pièces manquantes.

« Dossier refusé »

Après étude de votre dossier, le service concours a rejeté votre demande d'inscription au motif que vous ne remplissez pas les conditions (ancienneté, diplôme, ...). Vous recevrez donc un courrier/ou courriel vous indiquant le motif de ce rejet.

« Admis à concourir »

Votre dossier est validé.



Le CDG45 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence ouverte sous réserve d'apposer la mention :
Source CDG45, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour